



Parents et professionnel-le-s

**Pour le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif
Pour un plan d'urgence pour la petite enfance**

Redoublons de mobilisation le 23 mars et le 8 avril !

Le 11 mars 2010 a marqué un mouvement d'une ampleur exceptionnelle des professionnels de la petite enfance pour préserver la qualité d'accueil des tout petits

Plus de 50% de grévistes dans toute la France, des centaines et des centaines d'établissements fermés, 8000 à 10 000 manifestant-e-s à Paris, des centaines dans chaque ville lors de plusieurs dizaines de rassemblements en province. Du jamais vu dans le secteur de la petite enfance depuis plusieurs décennies !

Mais le gouvernement n'a pas entendu notre voix

Pour toute réponse, une délégation reçue par une conseillère technique de Monsieur Fillon s'est entendue dire que le projet de décret serait bientôt soumis au Conseil d'Etat.

Le gouvernement persiste : plus de bébés accueillis par des professionnels moins qualifiés, voilà son ambition pour la petite enfance ; déqualifier les professionnel-le-s de la petite enfance, voilà sa conception de la promotion professionnelle des femmes (pour 95% ces métiers sont exercés par des femmes).

Parents, professionnels, pour nos petits, nous ne lâcherons pas

Il s'agit de garantir demain comme aujourd'hui des conditions de travail pour apporter bien-être et sécurité affective et matérielle aux tout petits.

C'est pourquoi nous sommes déterminés à ne pas lâcher et allons amplifier la mobilisation pour le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif des jeunes enfants, et l'ouverture de négociations pour :

- le maintien et l'amélioration des taux actuels de professionnels qualifiés et des ratios d'encadrement,
- un plan ambitieux de formation de professionnels qualifiés pour créer 400 000 places d'accueil manquantes,
- l'accès des professionnelles ayant un CAP petite enfance et des assistantes maternelles agréées qui le souhaitent aux formations d'auxiliaire de puériculture pour travailler en structure collective,
- le rétablissement des postes d'enseignants supprimés pour que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant entre 2 et 3 ans dans des conditions adaptées à cet âge d'entrée à l'école maternelle,
- l'exclusion des modes d'accueil collectif et individuel du champ de la directive européenne « services ».

« Pas de bébés à la consigne » appelle professionnels et parents

• **Dès le 23 mars***, à organiser des points fixes ou des cortèges « petite enfance » dans le cadre des manifestations interprofessionnelles prévues dans chaque ville, pour rappeler au gouvernement nos exigences.

**A Paris, nous appelons à un rassemblement de la petite enfance
le 23 mars dès 14 heures Place de la Bastille (sur le parcours de la manifestation)**

• **Si le gouvernement ne nous répond pas favorablement d'ici le 23 mars, nous appellerons parents, professionnels, bébés et citoyens à une nouvelle journée de grève nationale de la petite enfance jeudi 8 avril 2010.**

**Nous nous engageons à poursuivre jusqu'au retrait du décret
*Ni sardines, ni à la consigne, les bébés garderont bonne mine !***

Sur le site www.pasdebebesalaconsigne.com : listes des organismes du collectif, argumentaires et informations, et [carte-pétition à signer en ligne](#)

*un préavis national de grève est déposé pour tous les salariés dans tous les secteurs